

Résolution sur les maladies tropicales négligées*

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, à l'occasion du XVII^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant le thème du présent Sommet, *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone* ;

Nous fondant sur la résolution *Investir dans le secteur de la santé pour soutenir la croissance partagée dans l'espace francophone*, adoptée le 27 novembre 2016 par la XVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage à Antananarivo ;

Rappelant notre détermination à réaliser les objectifs de développement durable, en particulier ceux liés à la santé, y compris l'objectif 3.3 visant, entre autres, à mettre fin d'ici 2030 aux maladies tropicales négligées ;

Soulignant la persistance des maladies tropicales négligées, qui demeurent endémiques au sein de nombreux pays de l'espace francophone, en particulier dans les pays en développement ;

Affirmant notre engagement commun d'éliminer les maladies tropicales négligées dans l'espace francophone, notamment à travers la recherche, la prévention, le diagnostic, le traitement et la sensibilisation ;

Reconnaissant que les maladies tropicales négligées sont profondément liées aux défis du développement dans les zones urbaines et rurales où subsistent des difficultés telles que l'absence d'eau salubre, des conditions précaires de logement et le manque de moyens d'assainissement, ainsi que d'autres conditions exacerbant la prévalence de ces maladies ;

Demeurant préoccupés par l'impact de ces maladies tropicales négligées sur les personnes affectées et leurs familles, notamment la stigmatisation et la discrimination des femmes et des jeunes filles, qui entraînent des conséquences socio-économiques graves, les empêchant d'atteindre leur plein potentiel ;

Prenant en compte les progrès accomplis au cours des dernières années dans l'espace francophone dans les domaines de la recherche, de la prévention et du traitement des maladies tropicales négligées ;

Considérant que plusieurs pays de l'espace francophone ont réussi, par l'adoption de stratégies nationales ambitieuses en matière de lutte contre les maladies tropicales négligées, à réduire de façon significative le nombre des victimes de ces maladies, telles que le trachome, la trypanosomiase humaine africaine (THA), et la filariose lymphatique ;

Conscients que, malgré les diverses avancées au sein de l'espace francophone pour réduire l'impact des maladies tropicales négligées, des défis majeurs pour éliminer ces maladies subsistent ;

Reconnaisant l'importance de la mise au point de moyens de prévention, de traitement et de diagnostics de qualité, sûrs, efficaces et abordables pour prévenir et traiter les maladies tropicales négligées, et reconnaissant, dans ce contexte, la contribution importante des partenariats public-privé pour le développement de nouveaux produits médicaux contre ces maladies ;

Conscients que la prise des mesures nécessaires pour la prévention, le contrôle et l'élimination des maladies tropicales négligées est essentielle pour le bien-être de toutes les composantes de la population, qui constitue un élément incontournable à la réalisation effective des objectifs de développement durable ;

Déterminés à ne laisser personne pour compte ;

Nous engageons à :

Promouvoir et renforcer la lutte contre les maladies tropicales négligées dans l'espace francophone ;

Intégrer davantage la lutte contre les maladies tropicales négligées dans le cadre de plans nationaux de couverture de santé universelle, notamment à travers la mobilisation des ressources financières, les investissements dans les infrastructures et les ressources humaines ;

Renforcer la solidarité des États et gouvernements membres de la Francophonie pour la consolidation des systèmes de santé des pays touchés, en favorisant la collaboration internationale, particulièrement dans les domaines de la formation des personnels, l'assistance technique et le renforcement des capacités, la mise en place et l'équipement de centres de traitement ainsi que le renforcement de la surveillance et des mesures préventives ;

Promouvoir les partenariats, au sein de l'espace francophone, entre les pays endémiques, les pays donateurs, les pôles de recherches académiques, la société civile et le secteur privé ainsi que tous les acteurs intéressés, dans le contrôle et l'élimination des maladies tropicales négligées, tels que les partenariats public-privé pour le développement de nouveaux produits médicaux ;

Appuyer les efforts destinés à accélérer les recherches universitaires et scientifiques relatives, notamment, au diagnostic, à la chimiothérapie préventive, et agir de manière à favoriser l'accès aux traitements et aux médicaments, aux produits médicaux de qualité d'un prix abordable pour les populations les plus démunies ainsi qu'à mener des réflexions, le cas échéant au sein de l'OMS, dans le domaine du transfert de technologies, dans le respect des règles internationales en matière de propriété intellectuelle, de manière volontaire et selon des termes mutuellement agréés ;

Œuvrer pleinement en faveur des domaines d'action prioritaires de l'OIF qui sont impactés par les maladies tropicales négligées, y compris l'accès à l'éducation, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'épanouissement des enfants et des jeunes ;

Prioriser la lutte contre les maladies tropicales négligées dans les instances internationales appropriées ;

Encourageons les donateurs, les organisations et institutions internationales concernées à fournir des ressources financières pour soutenir les activités de recherche dans le domaine des maladies tropicales négligées ;

Invitons l'OIF, l'APF et les opérateurs directs du Sommet à poursuivre leur action de plaidoyer dans ce domaine.

* telles que définies par l'Organisation mondiale de la santé